

2021

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

 **Ville de Gannat**
■ la ville à la campagne ! ■
Centre Communal d'Action Sociale



BRUEL Léa

ETIENNE Frédérique

TABLE DES MATIERES

Introduction et méthodologie	1
Partie I : Portrait du territoire	2
1. La population Gannatoise	2
2. Les ménages de la commune	10
3. La formation et l'emploi	13
4. Les revenus et la pauvreté	16
5. Le parc de logement	17
7. L'accès au numérique	18
Les points clés du diagnostic	19
Partie II : La mobilité des Gannatois âgés	20
1. La mobilité des seniors en France	20
3. La mobilité sur le territoire Gannatois	25
4. La mobilité des habitants âgés à Gannat.....	27
Enjeux autour de la mobilité des seniors à Gannat.....	30

Introduction et méthodologie

L'Analyse des besoins sociaux : enjeux et objectifs

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est un outil d'aide à la décision permettant d'orienter les politiques sociales conduites sur un territoire. Elle constitue une démarche clé pour les CCAS afin de concevoir une action sociale au plus près des besoins de la population.

La réalisation d'une ABS constitue par ailleurs une obligation légale pour les CCAS. Conformément à l'article R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles « *les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au Conseil d'Administration.* ».

La démarche de l'ABS à Gannat

Cette première ABS s'inscrit dans une volonté de la part du CCAS de Gannat de saisir au mieux les réalités sociales de son territoire afin de proposer une action sociale en adéquation avec les besoins des Gannatois.

Les objectifs de cette première ABS sont les suivants :

- Elaborer un premier portrait démographique, économique et social de la commune
- Réaliser une analyse thématique sur la question de la mobilité des seniors à Gannat

Deux approches méthodologiques ont été utilisées dans le cadre de cette ABS :

Une approche quantitative

Le recueil des données statistiques a été réalisé auprès d'instituts statistiques et d'organismes (INSEE¹, CAF etc.) ainsi qu'à l'aide du logiciel Balises. Les données démographiques présentées proviennent en grande partie du recensement 2018 (données recueillies à Gannat en 2017).

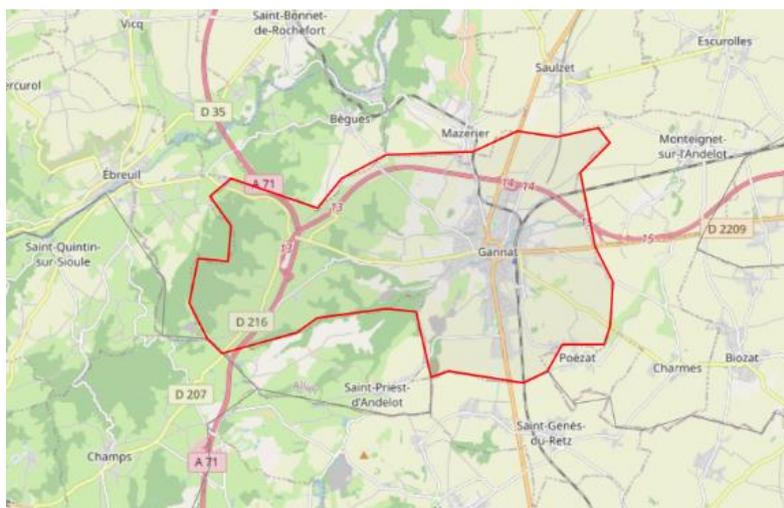
Une approche qualitative

L'analyse qualitative s'est basée sur des échanges avec les acteurs du CCAS ainsi que sur des données issues de questionnaires préalablement réalisés par la ville de Gannat sur la mobilité des seniors.

¹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

1. La population Gannatoise

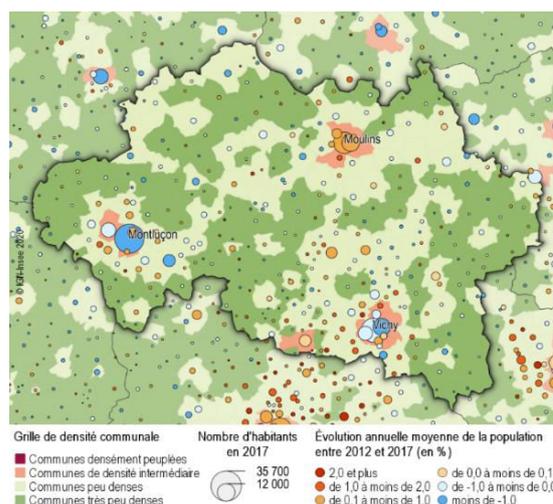
La commune de Gannat s'étend sur une superficie de 36,9 km² dans le département de l'Allier en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle fait partie des 60 communes de la communauté de commune de Saint-Pourçain Sioule Limagne qui regroupe 34 886 habitants.



Source : Observatoire des territoires - ANCT

5824 habitants en 2018

En 2018, la commune de Gannat comptait 5824 habitants² constituant ainsi avec Saint Pourçain sur Sioule, l'un des deux pôles urbains de la communauté de commune. Avec une densité de population intermédiaire (158 habitants au km²), la commune de Gannat est beaucoup plus dense que le reste du département (46 habitants au km²). En effet, seulement 5 % des bourbonnais vivent dans des communes de densité intermédiaire.



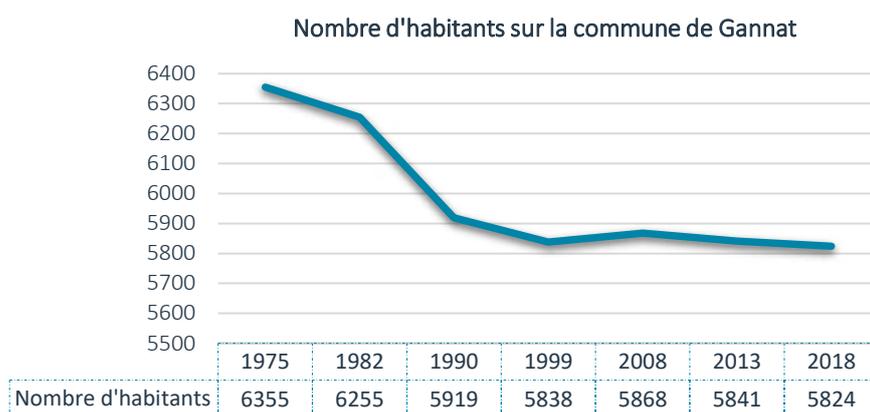
Grille de densité communale en 2017

Source : Insee, Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°110 Recensements de la population (RP) 2012, 2017

² Population municipale : Regroupe toutes les personnes qui vivent effectivement dans le territoire (étudiants en cité-universitaire, les personnes âgées en maison de retraite, etc.).

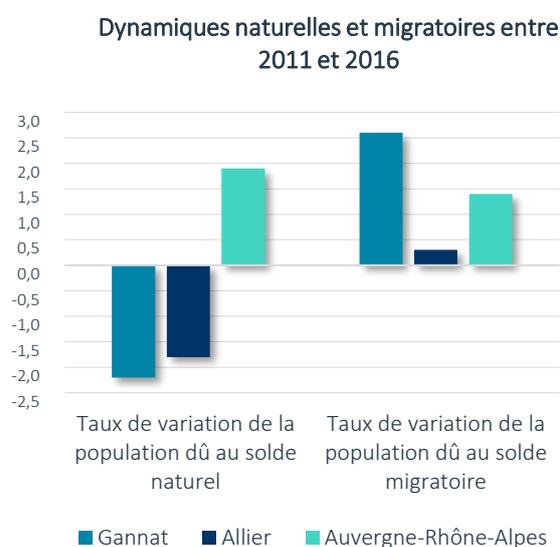
Un faible dynamisme démographique malgré l'attractivité de la commune

Depuis les années 1970, la commune voit diminuer son nombre d'habitants même si cette baisse semble se stabiliser depuis les années 2000. La tendance est néanmoins toujours à la baisse, avec 44 habitants en moins entre 2013 et 2018, soit une diminution de 0.75 % de la population Gannatoise. Cette tendance à la décroissance est toutefois moins marquée que pour département qui perd 1 000 habitants chaque année (-2 %). Sur les douze départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, seuls le Cantal et l'Allier voient leur population baisser.



Source : Insee, Populations légales 2018

Ce faible dynamisme démographique à Gannat s'explique par un solde naturel³ négatif (moins de naissances que de décès) compensé seulement partiellement par un solde migratoire⁴ positif (plus d'arrivées que de départ). Entre 2013 et 2018, la population Gannatoise a diminué chaque année en moyenne de 0.5 % du fait du solde naturel et a augmenté de 0.4 % du fait du solde migratoire. Globalement la population a donc diminué de 0.1 % par an sur cette période. Le solde naturel à Gannat est légèrement plus faible qu'au niveau départemental et loin du solde naturel régional (-2.2 % à Gannat entre 2011 et 2016 contre -1.8 % pour l'Allier et 1.9 % pour la région).



Source : Observatoire des territoires

³ Le solde naturel correspond à la différence entre les naissances et les décès.

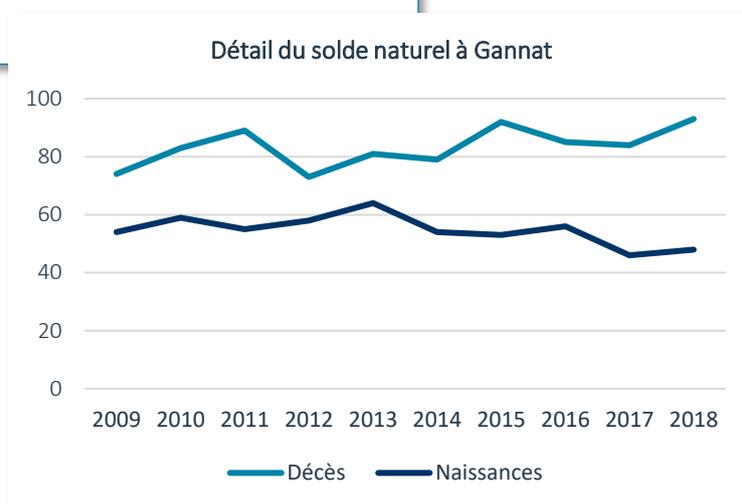
⁴ Le solde migratoire est la différence entre les entrées (immigrants) et les sorties (émigrants) d'un territoire donné, à titre permanent, entre deux périodes de recensement de la population.

Plus de naissances que de décès

La part importante de personnes vieillissantes et le faible nombre de jeunes adultes en âge de faire des enfants ne permettent pas la croissance démographique à Gannat (fécondité abaissée).

Comme au niveau national, le nombre de naissance est en diminution sur la commune avec une baisse de 9.3 % entre 2009 et 2019 (-16.1 % pour l'Allier et -6 % pour la région). Le taux de fécondité¹ estimé de la commune est inférieur à celui de la région (5.3 % en 2019 contre 6.2 %).

Les décès sont plus nombreux que les naissances et sont également plus fréquents qu'à l'échelle du département (14 décès pour 1000 habitants à Gannat contre 13 pour l'Allier).



Source : Insee, RP

Des arrivées plus nombreuses que les départs

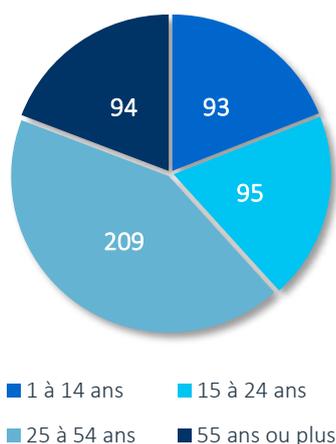
Depuis 2000, il y a plus d'arrivées dans la commune que de départs, ce qui témoigne de son attractivité. En 2017, 492 habitants sont arrivés dans la commune, ils représentent 8.5 % de la population municipale. A titre de comparaison, les arrivées dans l'Allier représentent 7.5% de la population du département et celles dans la région 7.8 % de la population. La présence de nombreux commerces et services sur la commune ainsi que la proximité du pôle urbain de Clermont-Ferrand dans le Puy de Dôme participe à rendre la commune attractive.

De nouveaux habitants arrivant principalement du département et de la région

La commune accueille principalement des personnes venant du département (39 % des arrivants en 2018) ainsi que des autres départements de la région (38 %). La commune est également attractive pour les autres régions de France (22%). En revanche, les personnes venant des départements d'outre-mer ou d'un autre pays sont peu nombreuses.

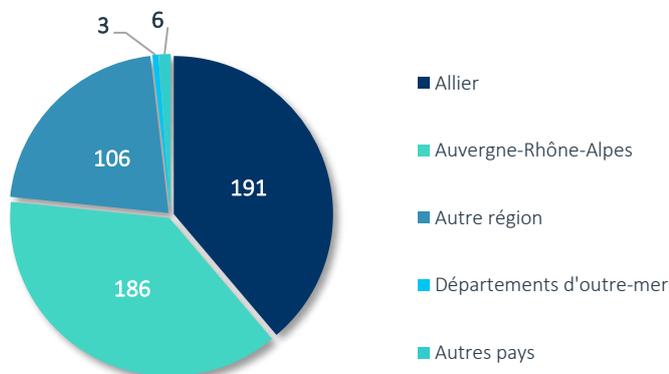
Toutes les tranches d'âge sont représentées chez les nouveaux arrivants, avec toutefois plus d'adultes de 25 à 54 ans. La commune attire de plus en plus de personnes en âge d'être actives et d'avoir enfants mais aussi de personnes à l'âge de la préretraite et de la retraite. La présence des services de proximité, de soins et de santé sur la commune rend la commune attractive pour les séniors.

Âge des personnes arrivées sur la commune en 2018



Source : Insee, RP 2018

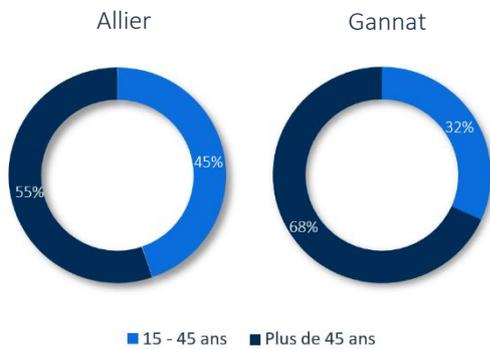
Lieu de résidence antérieur des personnes arrivées sur la commune en 2018



Source : Insee, RP 2018

Une population très âgée

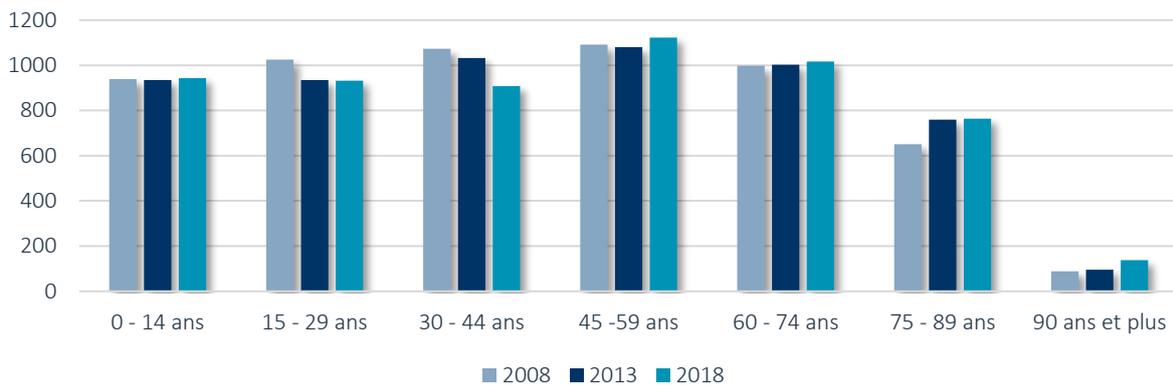
Le vieillissement de la population concerne l'ensemble des départements français, cependant il est particulièrement marqué dans l'Allier, qui se classe neuvième département français dont la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans est la plus élevée.



La population Gannatoise est particulièrement âgée, la proportion de personnes jeunes y est faible par rapport à celle des personnes d'un âge plus avancé. Les habitants de 15 à 44 ans représentent seulement 32 % de la population tandis que les personnes de plus de 45 ans représentent 68 % des habitants, respectivement 30 % et 55 % pour le département (36 % et 45 % pour la région).

Source : Insee, RP 2018

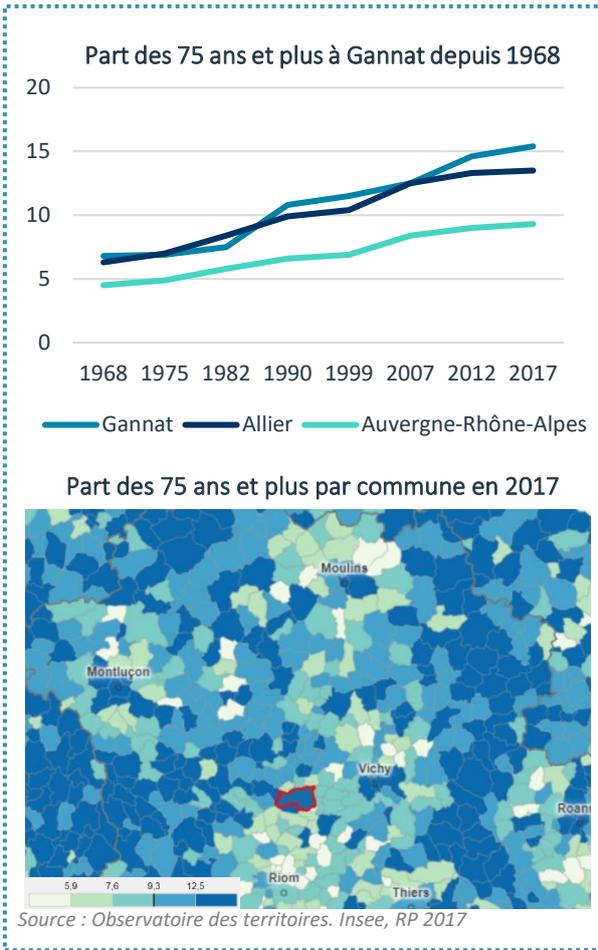
Population par tranche d'âge à Gannat en 2008, 2013 et 2018



Source : Insee, RP 2008, 2013, 2018

Un Gannatois sur trois est âgé de plus de 60 ans

Une personne sur trois est âgée de plus de 60 ans sur la commune et dans le département contre une personne sur quatre dans la région. A Gannat, comme dans le département, les habitants de 60 ans et plus sont de plus en plus nombreux (respectivement + 4.7 % et + 6.5 % entre 2012 et 2017). Néanmoins, cette augmentation est moins importante que celle que connaissent la France et la région (+ 10 %).



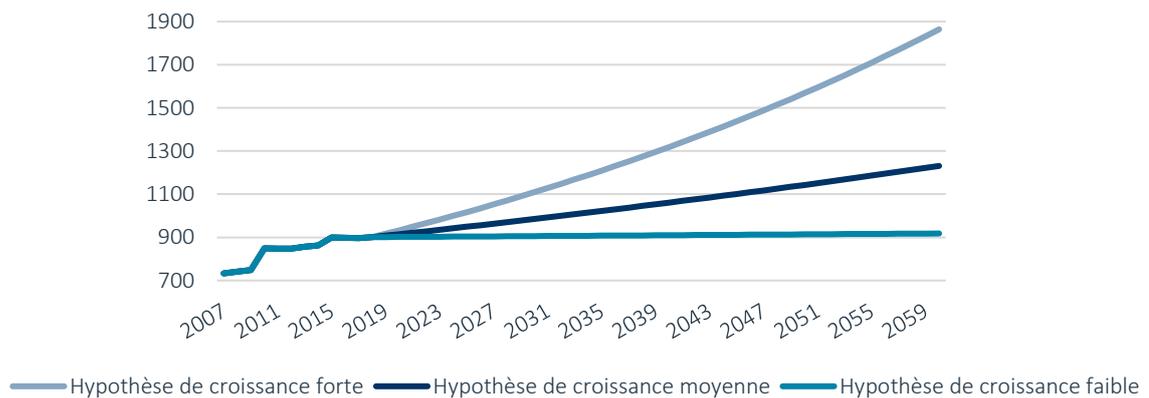
De plus en plus d'habitants de plus de 75 ans

Les personnes de plus de 75 ans représentent 47 % des personnes de plus de 60 ans à Gannat contre 39 % pour le département. Ils constituent également une part importante de la population gannatoise (15.4 %), notamment en comparaison avec la communauté de commune de Saint Pourçain Sioule Limagne (12,8 %), avec le département (13,5%) et avec la région (9,3 %).

A Gannat, la hausse du nombre d'habitants de plus de 60 ans est principalement due à celle des plus de 75 ans, dont le nombre a augmenté de 5.8 % entre 2012 et 2017. Ainsi, l'évolution de la population de plus de 75 ans suit la tendance régionale (+ 6.3 %) alors que le département ne la voit pas augmenter depuis 2012.

Cette hausse se poursuivra à Gannat dans les années à venir du fait de l'entrée dans le grand âge de la génération des baby-boomers et de l'allongement de l'espérance de vie. En 2050, on peut estimer que Gannat comptera environ 1143 personnes de plus de 75 ans contre 901 en 2018. ⁵

Hypothèse de croissance démographique des personnes de plus de 75 ans à Gannat



⁵ La projection de la population a été réalisée à l'aide d'une méthode de croissance linéaire basée sur l'extrapolation des tendances observées sur une période donnée. Pour cela, le taux de variation annuel de l'effectif de la population est calculé sur une période donnée puis ajouté à la population de départ. Périodes utilisées pour le calcul du taux de variation annuel : hypothèse de croissance forte : 2006-2018 ; hypothèse de croissance moyenne : 2010-2018 ; hypothèse de croissance faible : 2013-2018.

* Il existe une limite à ce calcul due à une augmentation brusque de la population âgée entre les années 2009 à 2010, l'hypothèse de croissance forte doit donc être considérée avec précaution.

Une augmentation du nombre d'habitants de plus de 90 ans

Le nombre de personnes de plus de 90 ans est en augmentation sur la commune, avec 48 personnes en plus entre 2008 et 2018 (+53.9 %), pour un total de 137 personnes en 2018. Une tendance liée aux événements démographiques de la première moitié du 20^{ème} siècle et qui se retrouve au niveau départemental.

Un vieillissement de la population Gannatoise lié à différents facteurs

Le vieillissement de la population à Gannat s'explique par plusieurs facteurs :

- L'allongement de la durée de la vie même si elle reste inférieure au niveau national
- L'arrivée de la génération des babyboomers dans l'âge de la vieillesse
- La diminution du nombre de jeunes et d'actifs présents sur le territoire. Les adultes entre 25 et 45 ans en âge d'être actifs et d'avoir des enfants sont sous représentés à Gannat et leur nombre diminue d'années en années. Cette tendance se retrouve à l'échelle du département. Entre 2008 et 2018, la part des 15-29 ans et des 30-44 ans a diminué respectivement de 9 % et de 15 % ce qui correspond à une perte de 93 jeunes et de 165 adultes sur la commune pendant cette période.
- Le phénomène migratoire des personnes âgées (dans une moindre mesure). En 2018, parmi les plus de 55 ans, 4.1 % n'habitaient pas Gannat un an auparavant.

Plus de femmes âgées que d'hommes

La population Gannatoise compte une part globalement équilibrée de femmes et d'hommes (53 % de femmes pour 47 % d'hommes).

Toutefois, la proportion de femmes croît avec l'avancée en âge :

- 54 % de femmes chez les 60 ans – 75 ans
- 62 % de femmes chez les 75 ans – 89 ans
- 77 % chez les plus de 90 ans

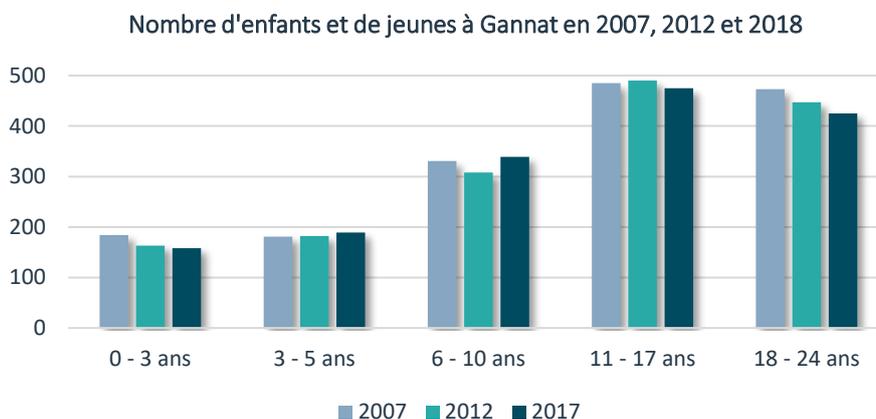
Une augmentation du nombre d'adultes en situation de handicap

En 2019 à Gannat, 162 personnes étaient allocataires de l'Allocation aux adultes handicapés :

- C'est 43 % de plus qu'en 2009, une augmentation deux fois supérieure à celle du département et de sept points supérieure à la région.
- Cela représente 6 % des ménages contre 4.9 % pour la communauté de commune et 3.6 % pour la région.

Une baisse du nombre de jeunes enfants et de jeunes adultes

La population Gannatoise compte une part de jeunes de moins de 25 ans relativement importante en comparaison avec le département, même si elle reste inférieure à la moyenne nationale (27.2 % contre 24.9 %, 29.7 % pour la France). Le nombre de jeunes est plutôt stable depuis 2012 après avoir connu une légère diminution entre 2007 et 2017 (-4,1 %).

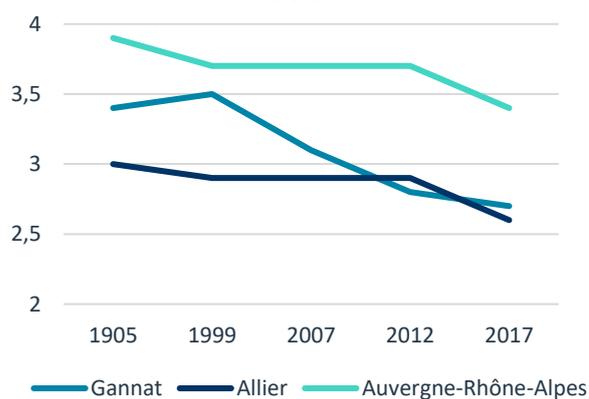


Source : Insee, RP 2007, 2012, 2017

Toutefois, on constate une nette diminution du nombre de jeunes de 18 à 24 ans depuis 2007 (- 10.1 %). Cette tendance s'observe également à l'échelle du département (11.9 %, - 6% pour la France). Pour la commune, cette évolution pourrait s'expliquer par la progression de la scolarisation secondaire des jeunes qui se déplacent vers les pôles urbains. De même, le nombre d'enfants de 11 à 17 ans a plutôt tendance à diminuer (-3 % depuis 2007) alors qu'il est plutôt à l'augmentation dans le département (+2.32%) et en France (5.5 %). En revanche, le nombre d'enfants âgés de 3 à 10 ans est en augmentation sur la commune. Il est passé de 490 en 2012 à 528 en 2017 (+ 7.8 %) alors qu'il est en baisse au niveau du département (-4.9 %).

Depuis 1999, la commune voit diminuer le nombre de jeunes enfants présents sur le territoire, avec 48 enfants en moins. Une diminution beaucoup plus importante qu'au niveau départemental et régional. Cette baisse du nombre de jeunes enfants sur la commune semble toutefois se stabiliser (-3% entre 2012 et 2017), alors que la France dans son ensemble connaît une baisse du nombre de jeunes enfants depuis 2015, conséquence de la baisse récente de la fécondité.

Part des moins de 3 ans parmi la population totale



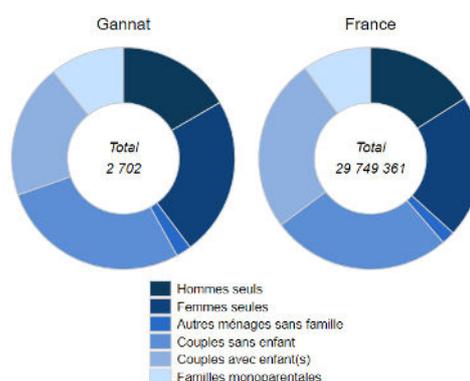
Source : Insee RP, Balises

Une présence d'enfants en situation de handicap

Sur la commune, 24 enfants bénéficient allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

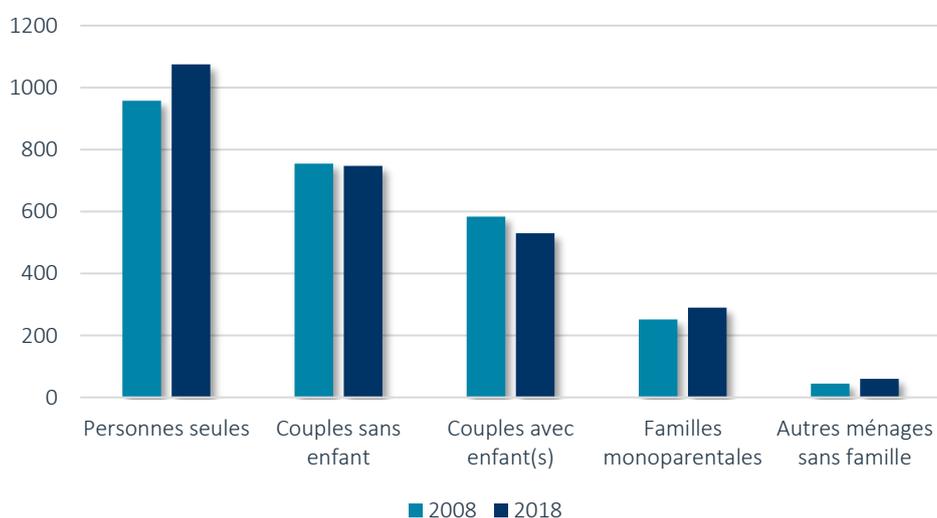
2. Les ménages de la commune

La commune compte un nombre de familles moins important que la France métropolitaine, avec 5 points de moins. Les couples avec enfants sont également moins nombreux, en revanche les personnes seules et les familles monoparentales sont davantage présentes.



Source : Statistiques locales Insee, RP 2018

Composition des ménages à Gannat en 2008 et 2018

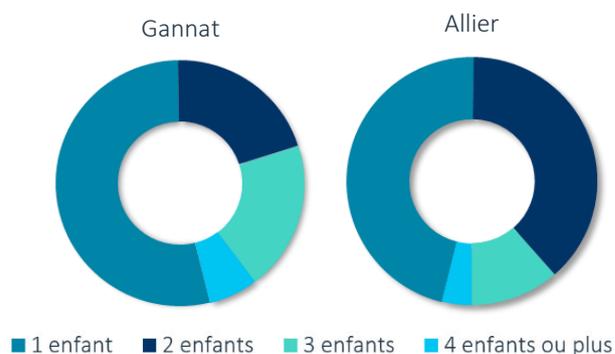


Source : Insee, RP 2008, 2018

Des familles nombreuses très présentes mais en diminution

A Gannat, les familles nombreuses (avec 3 enfants et plus de moins de 25 ans) représentent une part plus importante des familles qu'au niveau départemental (17.8 % contre 15.3 %). Toutefois, le nombre de ces familles a plutôt tendance à diminuer depuis une dizaine d'années (-3.6 % entre 2012 et 2017). Au contraire, les familles avec 1 ou 2 enfants sont plus nombreuses depuis 2012 (respectivement 5 % et 2.1 % entre 2012 et 2017) alors qu'elles sont plutôt à la baisse au niveau du département (-2.7 % et -4.3 %).

Nombre d'enfants de moins de 25 ans par famille



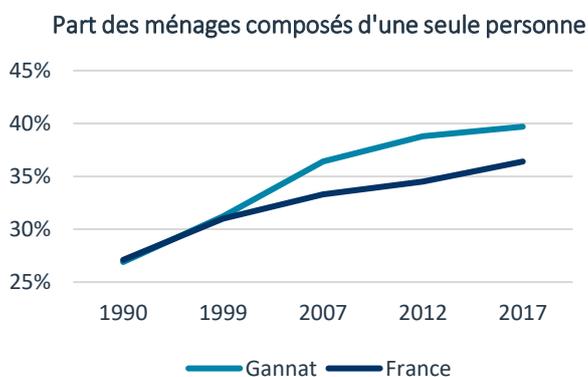
Source : Insee, RP 2018, exploitation complémentaire

Une augmentation du nombre de familles monoparentales

Les familles monoparentales sont au nombre de 290 sur la commune en 2018, elles représentent plus d'une famille sur 3, 7 points de plus qu'en France métropolitaine. Leur nombre a augmenté de façon significative ces dernières années (+ 15.1 % entre 2007 et 2017), tendance que l'on retrouve au niveau national (+ 22.2 %) et départemental (+ 12.4 %). Un phénomène principalement dû aux séparations des couples, on observe d'ailleurs une diminution du nombre de couple avec enfants sur la commune (-9.2 % entre 2007 et 2017). Comme au niveau national, les familles monoparentales sont plus souvent formées d'une femme seule que d'un homme seul (15 % des familles monoparentales).

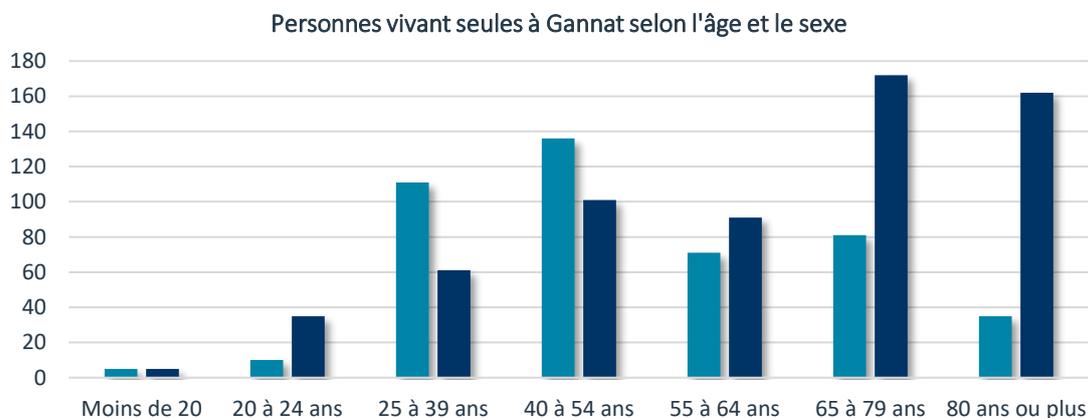
Un isolement résidentiel important et en progression

A Gannat, le nombre de ménages composés d'une seule personne a augmenté de près de 14 % entre 2007 et 2017 (22 % pour la région). Les personnes habitant seules représentent près de 40 % des ménages soit 1065 personnes en 2017 (36.4 % pour la France, 36.6 % pour la région).



Source : Balises, Insee RP

L'isolement résidentiel sur la commune augmente globalement avec l'âge mais diffère entre les hommes et femmes. Entre 25 ans et 50 ans, les femmes vivent moins seules parce qu'elles sont plus souvent en charge de la garde de leurs enfants, toutefois le sentiment d'isolement est souvent présent chez ces personnes.⁶ Par la suite, la tendance s'inverse du fait principalement de l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes.



Source : Insee, RP 2008, 2018

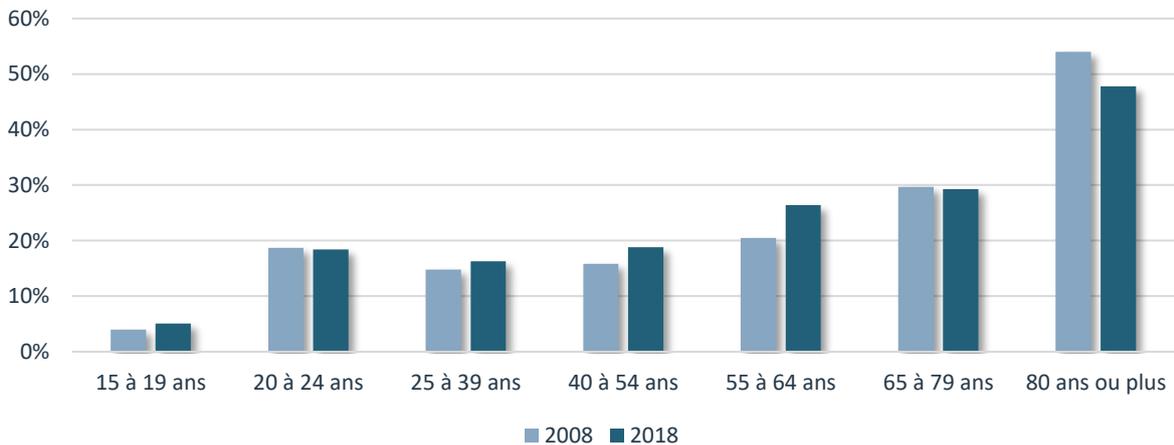
⁶ Observatoire du bien être n°2020-01 : Dimensions de la solitude en France

Un isolement résidentiel marqué chez les personnes âgées

Plus d'une personne sur trois de plus de 75 ans vit seule dans la commune, soit 290 personnes et presque une personne sur deux âgée de plus de 80 ans (47,8%). De manière générale, l'isolement résidentiel touche davantage les femmes âgées que les hommes, deux femmes sur trois vivent seules dans l'Allier. Une différence qui s'explique par l'espérance de vie plus forte chez les femmes et la différence d'âge au sein des couples mais aussi par le fait que les femmes sont moins nombreuses à se remarier ou à retrouver un compagnon.

Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans résidant seules a plutôt tendance à diminuer au niveau de la commune (- 5.8 % entre 2012 et 2017, -1.5 % pour le département) alors qu'il est en augmentation dans la région (+ 6.44 %).

Part des personnes vivant seules à Gannat selon l'âge en 2008 et en 2018



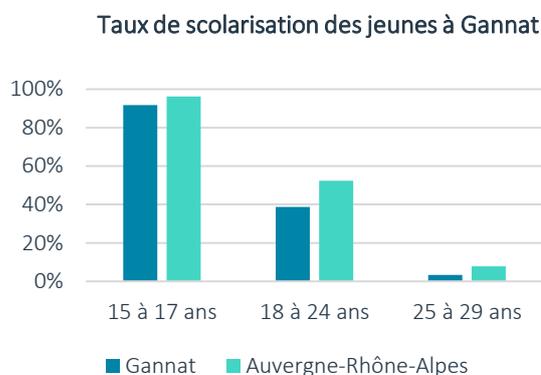
Source : Insee, RP 2018

3. La formation et l'emploi

Des taux de scolarisations inférieurs à ceux de la région

Les jeunes de 15 à 17 ans sont moins souvent scolarisés à Gannat en comparaison avec la région (91,8 % contre 96,3 %). Une différence encore plus marquée pour les jeunes de 18 à 24 (38,8% contre 52,3%).

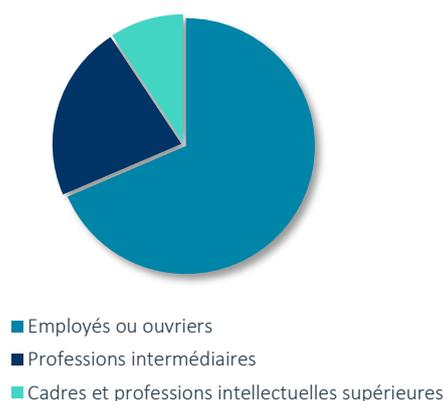
Le taux de scolarisation diffère selon le sexe à Gannat, les hommes de 15 à 17 ans sont moins scolarisés que les femmes (88.7 % contre 95.1%) alors que cette tendance s'inverse pour les jeunes de 18 à 24 ans (31.4% de femmes contre 44.6 % d'hommes).



Plus de trois actifs sur cinq sont des ouvriers ou des employés

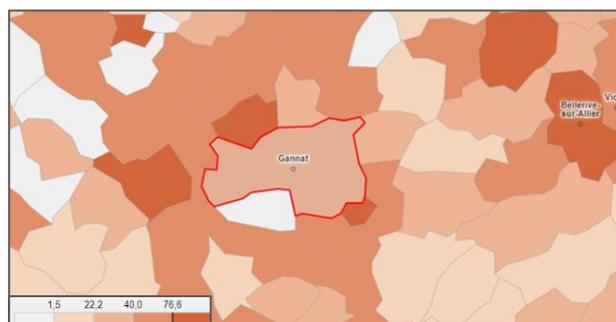
A Gannat, on retrouve une part importante d'ouvriers et d'employés parmi les actifs de 15 à 64 ans (61.4 % en 2017), plus 12 points par rapport à la région. Les professions intermédiaires représentent une faible proportion des actifs (19.9 %) de même que les cadres (8.3 %), soit respectivement 6 points et 8 points de moins que la région. En revanche, les retraités sont surreprésentés (35.9 % contre 27 % pour la région).

Catégories socio-professionnelles à Gannat en 2017



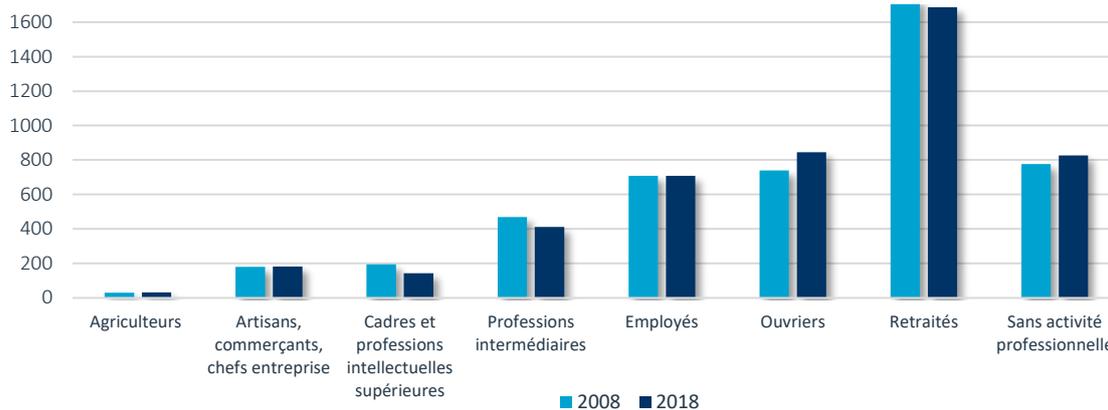
Source : Balises, Insee, RP 2017

Depuis 2008, les proportions de cadres et de professions intellectuelles supérieures parmi les actifs connaissent une nette diminution (-35.4% et -13.8 % entre 2008 et 2018) tandis que la part des ouvriers augmente (+12.5 %). La part des personnes sans activité est elle aussi à la hausse, avec une augmentation de 6 % entre 2008 et 2018.



Source : Observatoire des territoires, Insee RP 2017

Nombre de personnes par catégories Socio-Professionnelles à Gannat en 2008 et en 2018



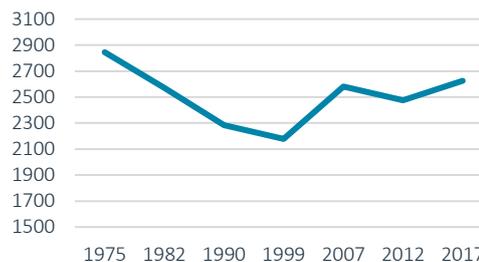
Source : Insee RP 2018

La commune de Gannat, un pôle d'emploi

Sur la commune on observe un nombre relativement important d'emplois. En 2017, 124 emplois étaient disponibles pour 100 actifs occupés⁷, principalement dans le domaine tertiaire (78,5 %) et dans l'industrie (15,3%).

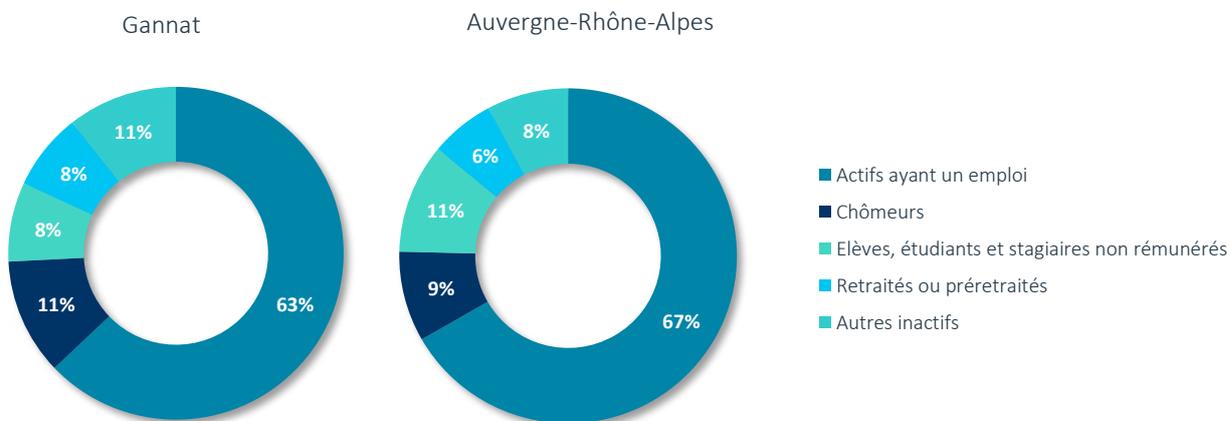
Sur la commune comme dans le département, 63% des habitants de 15 à 64 ans ont un emploi en 2018, contre 66.7 % pour la région.

Evolution du nombre d'emploi sur Gannat entre 1975 et 2017



Source : Observatoire des territoires, Insee RP

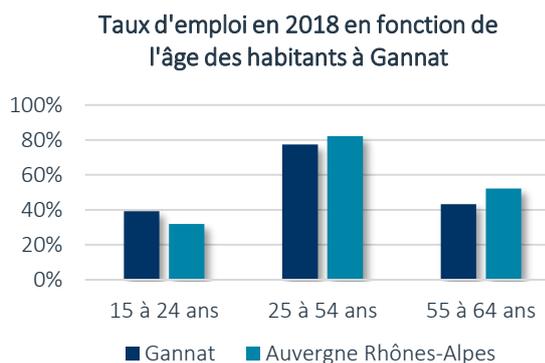
Population des 15-64 ans par type d'activité



Source : Insee RP 2018

⁷ Actifs occupés au sens du recensement

Le taux d'emploi⁸ est élevé à Gannat pour les 15-24 ans par rapport à la région (32 % contre 39.2 %), en revanche il est plus bas pour les 25 - 54 ans et pour les 55-64 ans, avec 5 points et 9 points de moins que la région. Les jeunes de 15 à 24 ans sont moins nombreux à être scolarisés ce qui peut expliquer ce plus fort taux d'emploi. Par ailleurs, ils sont nombreux à avoir un emploi d'employé (17,7 %) ou d'ouvrier (22,5 %).



Source : Insee RP 2018

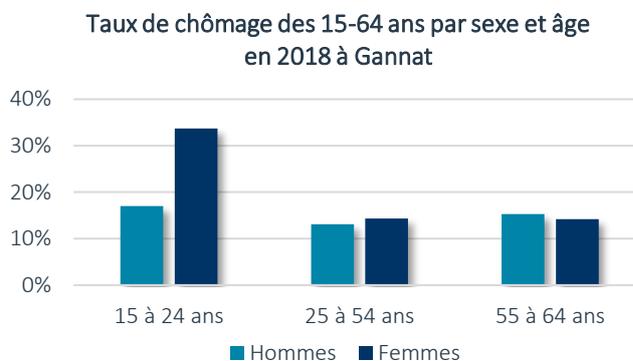
Une dépendance à la voiture pour les trajets travail – domicile

Plus de la moitié des personnes en emploi travaillent hors de la commune (55,5 %).
Pour se rendre au travail :

- 82 % utilisent la voiture et son utilisation augmente (73,5 % en 2007)
- 3 % utilisent les transports en commun (4.2 % en 2007)
- 2 % utilisent un deux roues contre 6 % en 2007

Un taux de chômage élevé à Gannat

Sur la commune on compte 372 chômeurs, le taux de chômage des 15 à 64 ans est estimé à 15.2 %, un taux supérieur à celui de la région (11.5%). Toutes les tranches d'âge sont touchées, les 15-24 ans représentent 21 % des chômeurs, les 25-54 ans 65 % et les 55-64 ans 14 %. On peut noter que les jeunes femmes de la commune sont particulièrement touchées par le chômage.



Insee, RP 2018

Une faible stabilité de l'emploi

On observe sur la commune une faible stabilité de l'emploi, en 2017 seulement 66.7% des salariés de 15 ans et plus étaient en emploi stable, un chiffre inférieur à celui du département (72.5 %) et de la région (70.9 %). En 2017, un salarié sur cinq de plus de 15 ans est en contrat précaire sur la commune. Cela peut s'expliquer par le fait que les emplois d'employés et d'ouvriers (emplois les plus représentés sur la commune) sont plus fréquemment des contrats à durée limitée par rapport aux autres catégories socio-professionnelles⁹. Ainsi, malgré un taux d'emploi élevé, les jeunes sont particulièrement concernés par la précarité de l'emploi du fait des types d'emplois qu'ils occupent (ouvriers et employés).

⁸ Taux d'emploi : Rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes.

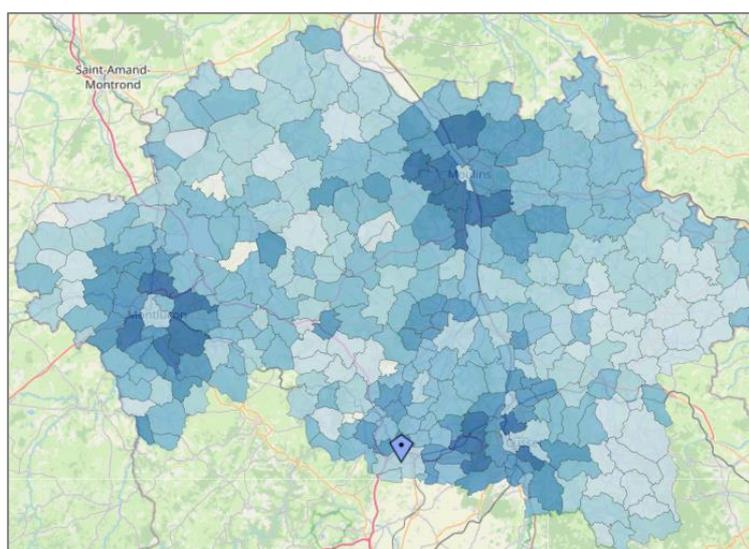
⁹ Insee Références, édition 2019 - Dossier - Les contrats à durée limitée : trappes à précarité ou tremplins pour une carrière ?

4. Les revenus et la pauvreté

Un niveau de vie globalement bas et une pauvreté marquée sur la commune

En 2018, la commune de Gannat comptait 2614 ménages fiscaux dont 61 % n'étaient pas imposés du fait de revenus insuffisants, c'est 5 points de plus que le département et 13 points de plus que la France.

Le revenu mensuel médian des Gannatois était de 1567 euros en 2018, loin de celui de la région (1860 euros). Sur la commune, 17 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté ¹⁰, ils sont 15 % dans le département faisant de l'Allier l'un des départements en France dans lesquels la pauvreté est la plus marquée. Le faible niveau de vie des habitants de la commune peut s'expliquer par les caractéristiques du marché de l'emploi principalement constitué de postes d'ouvriers et d'employés. Il peut aussi être mis en corrélation avec la forte proportion de familles monoparentales et le faible taux de scolarisation.



Revenus médians dans l'Allier en 2017

Source : Balises, INSEE 2017

La commune compte 232 foyers allocataires du RSA en 2019 ce qui représente 8.6 % des ménages soit presque le double de la région (4.4 %, 6.1 % pour le département). De plus, le nombre de foyers allocataires augmente davantage à Gannat que dans l'Allier. Une partie importante des allocataires de la commune sont dépendants des allocations, pour 27.8 % des allocataires les prestations Caf représentent plus de 50 % de leurs revenus (22.8 % pour la communauté de commune).

¹⁰ Taux de pauvreté à 60% : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (60% du niveau de vie médian soit un niveau de vie mensuel inférieur à 977 €).

5. Le parc de logement

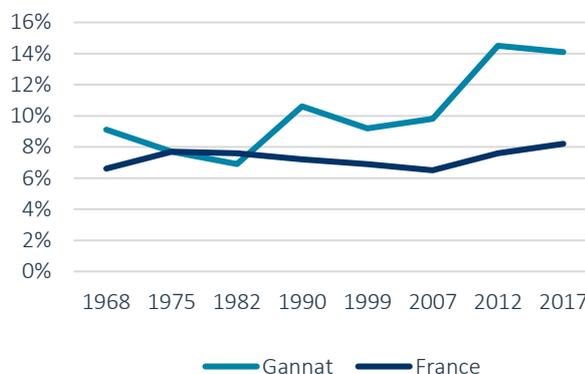
3240 logements, presque exclusivement des résidences principales

En 2018, la commune comptait 3240 logements dont 2691 sont des résidences principales et 92 résidences secondaires et logement occasionnels (2.8 % contre 11.8 % pour la région).

Une forte augmentation des logements vacants

Il y a actuellement 456 logements vacants à Gannat soit 14.1 % des logements, ce nombre a très fortement augmenté depuis 10 ans (+ 55 %).

Part des logements vacants parmi l'ensemble des logements

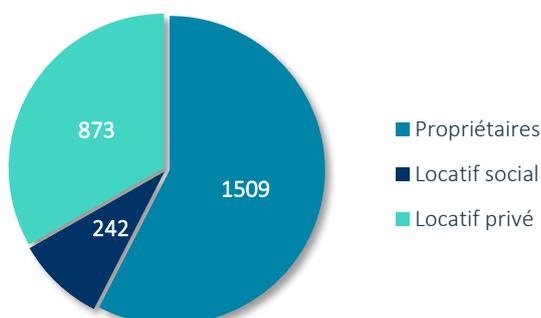


Source : Balises, Insee RP

Une part importante de locataires du parc privé

En 2018, 242 logements sociaux étaient loués à Gannat, ainsi 9 % des ménages sont locataires du parc social contre 10.2 % pour l'Allier et 13.6 % pour la région. Par ailleurs, un ménage sur trois est locataire du parc privé en 2017 contre un sur quatre pour la région et le pays

Statut d'occupation des logements à Gannat



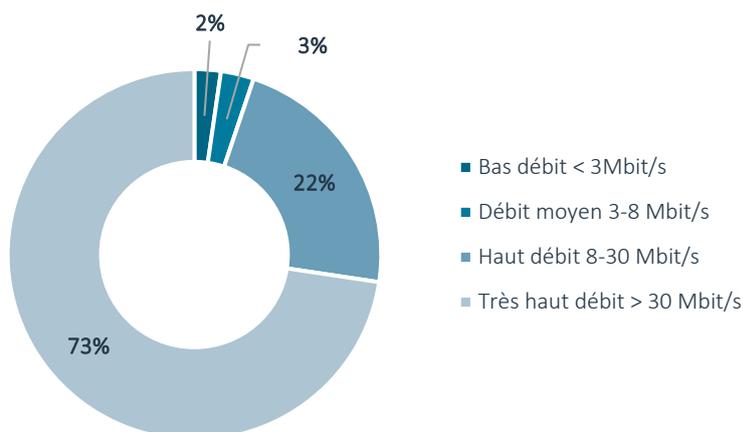
Source : Balises, Insee RP

7. L'accès au numérique

Une bonne accessibilité à internet

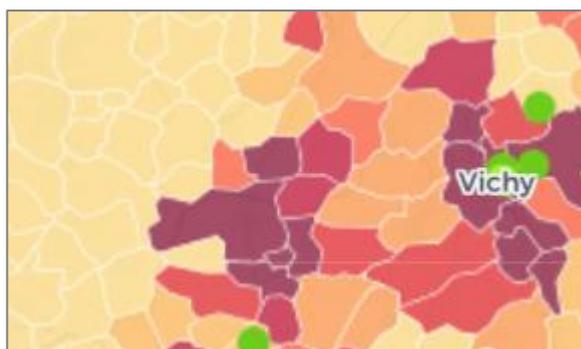
Le quasi totalité des logements Gannatois sont couverts par le réseau DSL (99.9%) et ils sont 72 % à pouvoir bénéficier d'un accès à la fibre optique. Toutefois, à Gannat encore 2% des habitants ont des difficultés d'accès à internet.

Taux des habitations éligibles en fonction du débit à Gannat



Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2020

La commune bénéficie également d'une bonne accessibilité au réseau 4G avec 100 % du territoire ¹¹couvert par au moins un opérateur en 2020. Toutefois, la couverture n'est pas la même selon les opérateurs avec une bien meilleure couverture pour le réseau Orange.



Couverture 4G par au moins un opérateur mobile

Source : Baromètre THD Zone ADSL 2020

¹¹ Chiffres basés sur la disponibilité, à l'extérieur des bâtiments et sur résultat d'une modélisation informatique qui peut différer de la réalité du terrain.

LES POINTS CLES DU DIAGNOSTIC

La commune est attractive

- Plus d'arrivées que de départs sur toutes les tranches d'âge (jeunes, familles et retraités)
- Un nombre d'emplois importants et une proximité des pôles urbains de Vichy et Clermont Ferrand
- Un fort taux d'emploi pour les 15-24 ans
- De nombreux services de proximité et la présence d'un tissu associatif dense
- Un bon accès au numérique

Un poids très important et en augmentation des personnes âgées dans la population

- Peu de naissances sur la commune en lien avec la diminution du nombre d'adultes en âge de faire des enfants
- Une augmentation du poids des seniors et plus particulièrement du grand âge : 1 gannatois sur 3 a plus de 60 ans
- Une hausse du nombre de personne âgés : + 5% tous les 5 ans
- Un isolement résidentiel, et donc potentiellement social, très important chez les seniors
- Toutefois, une part de la jeunesse supérieure à la moyenne du département et stable grâce à la hausse des 3 à 10 ans

Des transformations des formes familiales et des modes d'habiter

- Des familles de moins en moins nombreuses
- Les personnes vivant seules et les familles monoparentales fortement représentées et en augmentation
- Une faible présence des étudiants sur le territoire (lié à un mouvement vers les pôles urbains)
- Un faible taux de scolarisation
- Une faible représentation des cadres du fait de la proximité de Clermont-Ferrand et de Vichy
- Une forte représentation des ouvriers et employés

Des fragilités liées à l'emploi, aux revenus et à la mobilité

- Un taux de chômage élevé
- Un faible niveau de revenu et un taux de pauvreté marquée liés à un marché de l'emploi principalement concernés par des postes d'ouvriers et employés, ainsi qu'à la forte proportion de familles monoparentales et à un faible taux de scolarisation
- Une dépendance à la voiture de plus en plus forte (56% des actifs travaillent en dehors de la commune)

1. La mobilité des seniors en France

Depuis plusieurs décennies, la mobilité s'est imposée comme une « condition indispensable à l'insertion sociale et économique, à la construction de trajectoires de vie satisfaisantes et de liens sociaux diversifiés. ». ¹² En effet, la capacité à se déplacer sur un territoire conditionne la plupart des autres droits socio-économiques (se nourrir, travailler, se soigner, s'éduquer, se cultiver, avoir une vie sociale).

La mobilité, un facteur clé de l'autonomie et de l'intégration des personnes âgées

Avec le vieillissement de la population, de nouveaux besoins émergent en termes de mobilité. Favoriser la mobilité des seniors devient alors un enjeu central et nécessaire afin de :

- Préserver l'accès aux droits, aux soins et aux services
- Lutter contre l'isolement et l'exclusion
- Limiter la perte d'autonomie liée à l'âge

Les français âgés se déplacent principalement en voiture et à pied

❖ **La voiture**

- En France, les trajets en voiture représentent 62 % des déplacements pour les 65-74 ans et 51 % pour les personnes de plus de 75 ans ¹³.
- L'utilisation de la voiture diminue avec l'avancée en âge, qui s'accompagne de gênes à la conduite ¹⁴.
- L'usage de la voiture en tant que conducteur et passager est en augmentation chez les seniors depuis 1994 (+ 18 % de trajets en voiture chez les plus de 75 ans).

❖ **La marche**

- La marche représente près de 40 % des déplacements chez les plus de 75 ans contre 22.3% pour l'ensemble de la population ¹⁵.
- Avec l'avancée en âge, la pratique de la marche peut comporter des difficultés objectives (l'état des trottoirs, absence de points de repos, etc.) ou perçues.

❖ **Les transports en commun :**

- Les seniors utilisent peu les transports publics (5.1% d'utilisation chez les plus de 65 contre 8.3% pour l'ensemble de la population).
- Se déplacer avec les transports en commun peut s'avérer complexe notamment pour les seniors. Cela nécessite de se munir d'un titre de transport, de choisir un itinéraire, de trouver un arrêt, les horaires, etc.

¹² Jean-Pierre Orfeuil, 2017, « Inégaux face à la mobilité », Observatoire des inégalités.

¹³ Enquête Nationale Transports et Déplacements (ENTD) 2008

¹⁴ Laboratoire de la mobilité inclusive 2014

¹⁵ ENTD 2008

La mobilité tend à diminuer avec l'avancée en âge

Avec l'âge la mobilité évolue en termes de :

- Fréquence : Les seniors effectuent moins de déplacements avec l'âge, 74 % des 55-64 ans se déplacent quotidiennement contre 41 % des plus de 75 ans.¹⁶
- Durée : Les seniors consacrent également moins de temps aux déplacements quotidiens : moins de 30 minutes après 85 ans contre 90 minutes à 40 ans.
- Distance : La distance parcourue lors des déplacements diminue, 17 km par jour pour les 65-74 ans, 8 km pour les plus de 75 ans. Les services et commerces de proximités sont donc de plus en plus investis avec l'avancée en âge.

Toutefois, les seniors d'aujourd'hui se déplacent plus qu'avant, la part de personnes immobiles a diminué depuis 1994 même si encore 44 % des plus de 75 ans ne se déplacent pas sur une journée type¹⁷.

L'existence de multiples obstacles à la mobilité des seniors

Les déplacements des individus dépendent de leurs caractéristiques propres mais aussi des spécificités du territoire dans lequel ils vivent.

- La capacité à se mouvoir diffère selon chaque personne, en fonction par exemple de ses capacités physiques, de son niveau de vie, de ses aspirations, de la possession ou non du permis de conduire etc.
- Les caractéristiques du territoire peuvent également favoriser, ou au contraire freiner, la mobilité de ses habitants, selon l'offre de transport proposée, l'accessibilité de la ville et des transports et celle de l'information etc.

Les freins à la mobilité des Français de plus de 60 ans ont été identifiés par le Laboratoire de la Mobilité inclusive grâce à une enquête réalisée en 2014. Ses résultats montrent l'existence certaines « vulnérabilités » des usagers et des territoires pouvant conduire les seniors à renoncer aux déplacements.

- Vulnérabilités physiologiques, cognitives et psychologiques

L'avancée en âge peut s'accompagner de difficultés physiques ou cognitives qui peuvent limiter la mobilité. En effet, la masse musculaire, la vision et l'ouïe ont tendance à diminuer avec l'âge et d'autant plus chez les personnes les plus modestes¹⁸. Des problèmes de santé et de handicap peuvent également survenir, de même que des problèmes de mémoire et de traitement de l'information. D'autre part, il peut exister des freins psychologiques au fait de se déplacer, certaines personnes éprouvent des craintes ou de l'insécurité.

- Vulnérabilités financières et matérielles

La mobilité des seniors est dépendante des moyens financiers et matériels à leur disposition, l'immobilité étant plus importante chez les seniors les moins aisés, quel que soit l'âge¹⁹. Après 75 ans, les retraités les plus aisés effectuent 2,5 fois plus de déplacements motorisés que les plus modestes.

¹⁶ Enquête nationale d'AG2R La mondiale 2018

¹⁷ Laboratoire de la mobilité inclusive

¹⁸ DREES

¹⁹ Laboratoire de la mobilité inclusive

- Vulnérabilités sociales et familiales

Les relations sociales ont tendance à diminuer avec l'âge²⁰ et les seniors vivent de plus en plus fréquemment seuls à leur domicile, notamment les femmes. Les occasions de mobilité et l'aide potentielle aux déplacements s'en trouvent réduites, se traduisant par des déplacements moins nombreux²¹.

- Vulnérabilités territoriales

Avec l'avancée en âge, certains lieux ou déplacements peuvent être sources de difficultés pour les seniors. Leur mobilité va alors dépendre de l'accessibilité du territoire. Par exemple de la facilité du cheminement (trottoirs, les traversées des voies, etc.), de la présence de mobilier urbain permettant des arrêts, de l'existence d'une offre de transports adaptée (montées et descentes des bus, arrêts de bus abrités, etc.) ou de la facilité à trouver des informations et de la proximité des commerces et des services. Par ailleurs, le lieu de vie a des conséquences sur la mobilité des seniors. Une personne sur trois ne se déplace pas quotidiennement en ville contre une sur deux en zone rurale.²²

Mobilité des seniors et aidants	Mobilité et fracture numérique
<p>Les aidants jouent un rôle clé dans la mobilité des seniors, 30 % des personnes de plus de 75 ans réalisent leurs déplacements accompagnés d'un tiers. Selon le Laboratoire de la Mobilité inclusive (2014), 93 % des aidants assurent une aide aux déplacements, mais plus d'un aidant sur deux ne bénéficie d'aucune aide financière malgré les coûts engendrés par ces déplacements. Les aidants soulignent le manque de services de mobilité adaptés aux seniors, notamment dans les petites communes et en zone rurale. La majorité d'entre eux expriment le besoin d'être plus informés sur les solutions de mobilité (70 %).</p>	<p>Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ont une place de plus en plus importante dans les déplacements mais elles demandent des compétences spécifiques. La mobilité des seniors peut alors être restreinte par la fracture numérique.</p>

Plus les individus avancent en âge plus ils déclarent avoir de gênes pour se déplacer, ils sont 8 % entre 60 et 64 ans, leur nombre double entre 65 et 74 ans pour atteindre 44 % pour les plus de 75 ans. Ces chiffres sont indépendants du lieu de vie (rural ou urbain) mais sont fortement influencés par le niveau de vie des seniors : 36 % des seniors du 1er quartile de revenu déclarent des gênes, contre 13 % pour le 4e quartile.

²⁰ Forsé Michel. *Âges et Sociabilité*. In: *Agora débats/jeunesses*, 17, 1999. *Relations, réseaux, passages*. pp. 19-28.

²¹ CREDOC 2019

²² AG2R 2018

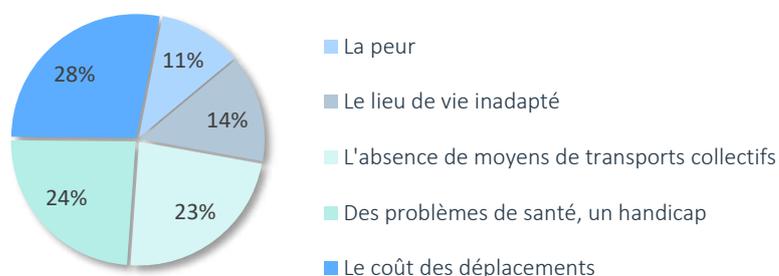
Base 10 420 individus, en %	60 à 64 ans	65 à 74 ans	Plus de 75 ans
% d'individus déclarant une gêne pour conduire	4%	8%	19%
Nombre moyens de gênes par individus (parmi ceux déclarant une gêne au moins)	1,22	1,22	1,37
Répartition des gênes			
Cause physiques	25%	30%	34%
Trop âgé	0%	6%	35%
Peur de conduire	22%	21%	11%
N'aime pas conduire	17%	20%	9%
Pas l'occasion de conduire	20%	14%	8%
Raisons financières	15%	9%	2%
Retrait du permis	1%	0%	0%

Tableau des gênes déclarées pour se déplacer

Source : Enquête du Laboratoire de la mobilité inclusive sur la mobilité des seniors 2014

En France, les seniors considèrent que les principaux freins à leurs déplacements sont leur coût financier, les problèmes de santé ou le handicap, et l'absence de moyens de transport collectifs.²³ Une faible accessibilité du lieu de vie est aussi considérée comme un frein aux déplacements (trottoirs trop hauts, absence d'ascenseur, de banc etc.), de même que la peur des transports, de tomber, ou de se perdre. Le poids de ces facteurs augmente avec l'âge et avec la faiblesse des revenus.

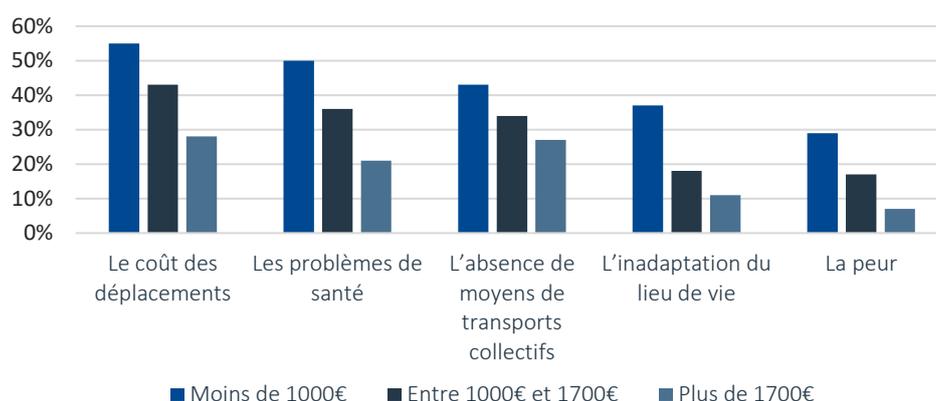
Freins à mobilité relevés par les seniors



Source : Enquête nationale d'AG2R

²³ Enquête nationale d'AG2R

Freins à la mobilité ressentis par les seniors en fonction du revenu



Source : Enquête nationale d'AG2R

L'étude AG2R La Mondiale de 2018 sur la mobilité révèle que les deux attentes principales des seniors (55 ans et plus) sont : l'accès à une information adaptée sur les moyens à leur disposition (45%) et l'accompagnement humain pour les aider sur les déplacements et pour leur expliquer les aides existantes (37 %). Les seniors souhaiteraient également bénéficier de davantage d'aides financière (27 %) et d'aides matérielle (18 %) pour favoriser des déplacements plus réguliers.

Lorsque que l'on demande aux seniors ce qu'ils mettront en place face à une future perte de leur mobilité, ils disent prévoir d'utiliser davantage les transports en commun (32%), les moyens à distance comme la télémédecine, les livraisons (30%) et pensent recourir plus souvent à l'accompagnement par un proche (29%) ou par un tiers (17%).²⁴

²⁴ Enquête Laboratoire de la Mobilité inclusive 2014

3. La mobilité sur le territoire Gannatois

L'offre de transport de la commune

Sur la commune, la mobilité repose sur l'usage de la voiture individuelle, plus de 85 % des ménages possèdent au moins une voiture soit 4 points de plus qu'en France²⁵. Toutefois, d'autres modes de transports existent sur la commune :

- **Le Transport à la Demande (TAD)**

La Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne propose un transport à la demande permettant les déplacements sur le bassin de vie de Gannat (d'une commune à une autre uniquement). L'adhésion est gratuite et nécessite une inscription à la mairie ou dans les services et commerces de la commune, par la suite un tarif unique de 4€ par trajet est appliqué.

- **Le covoiturage**

Deux aires de covoiturage sont présentes sur le territoire.

- **La gare SNCF** (à venir l'opérateur Railccop)

- **Les lignes de bus**

La commune de Gannat est desservie par les lignes de bus départementales qui la relie aux communes de Bellenaves et de Chantelle. Il existe également une ligne directe pour Vichy et Moulins.

Une ligne de bus relie Gannat à Clermont-Ferrand en passant par Riom.

L'unique arrêt de bus de la commune se trouve à la gare.

- **Les transports scolaires**

- **Les Taxis**

- **Le mini bus du CCAS.**

Le mini bus du CCAS. Le CCAS a développé une solution de mobilité en collaboration avec l'EHPAD François Mitterrand afin de mettre à disposition des seniors un mini bus trois fois par semaine. Celui-ci desservira le marché et le club du 3 -ème âge à partir du 11 septembre 2021.

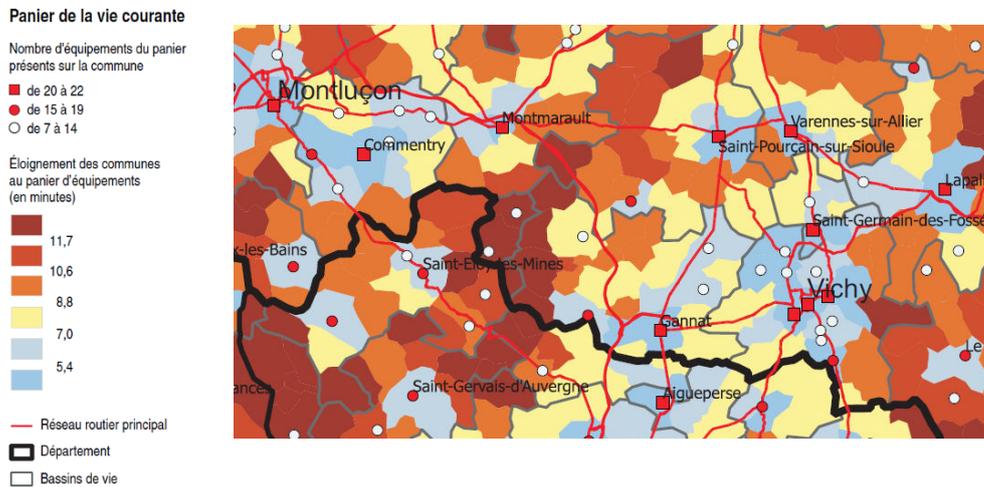


Carte des lignes de bus départementales

²⁵ INSEE 2018

L'accessibilité des services de la commune de Gannat

La commune de Gannat bénéficie d'un nombre d'équipements relativement élevé (de 20 à 22 paniers de la vie courante²⁶) ainsi que d'une relative proximité à ces équipements avec un éloignement de 6 minutes (7 minutes étant le seuil national qualifiant l'éloignement).



Carte des équipements de la vie courante par commune en 2014

Source : Insee, Base permanente des équipements 2013 et 2014, Flash Auvergne-Rhône-Alpes (2016)

En comparaison avec les autres communes du département, la commune de Gannat offre une bonne accessibilité de l'offre de soin généraliste médicale et paramédicale (3,3 consultations disponibles par an et par habitants). En revanche, l'offre des médecins spécialistes est réduite et concentrée dans les pôles urbains.

Service d'urgences	Masseur kinésithérapeute	Infirmier	Pharmacie	Hébergement des personnes âgées	Médecin généraliste
0	9	13	4	1	8

Liste des services médicaux en 2020 à Gannat

²⁶Le « panier de la vie courante » regroupe à la fois des commerces (boulangeries, supermarchés...), des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées), des services de soins de première nécessité, des services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants

4. La mobilité des habitants âgés à Gannat

Les résultats suivants proviennent de l'enquête mobilité menée par la ville en 2018 auprès de 42 usagers du Service d'aide à domicile du CCAS. Tous les répondants étaient âgés de plus de 65 ans (61 % avaient plus de 80 ans), 80 % vivaient seuls et 20 % en couple, 56 % étaient en situation de handicap.

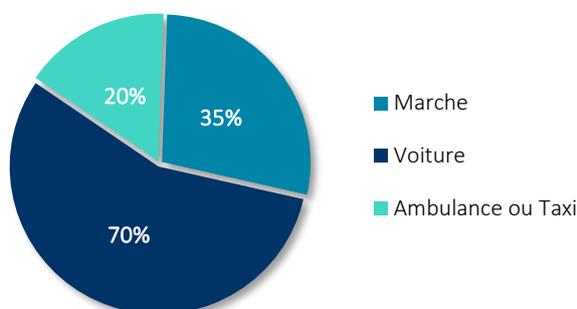
Les déplacements des Gannatois âgés

- **La voiture et la marche comme modes de déplacement principaux**

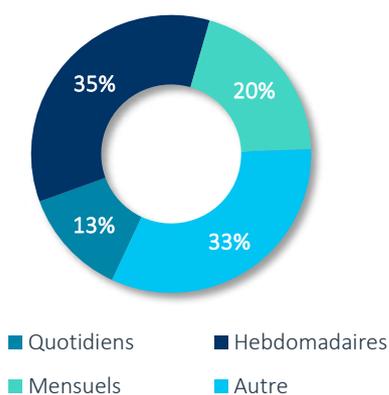
La voiture, en tant que conducteur ou passager, est le mode de transport principal pour 70 % des personnes âgées à Gannat. La majorité des personnes ayant répondu à l'enquête sont par ailleurs véhiculées (59 %).

Après la voiture, la marche est le mode de déplacement le plus utilisé. Près d'un Gannatois sur deux se déplace en marchant dans la commune. Lors de leurs déplacements à pieds, 57 % des répondants ont besoin d'une aide pour se déplacer (cane, déambulateur, ect.).

Mode de transport généralement utilisés par les seniors



Fréquence des trajets réalisés nécessitant une voiture

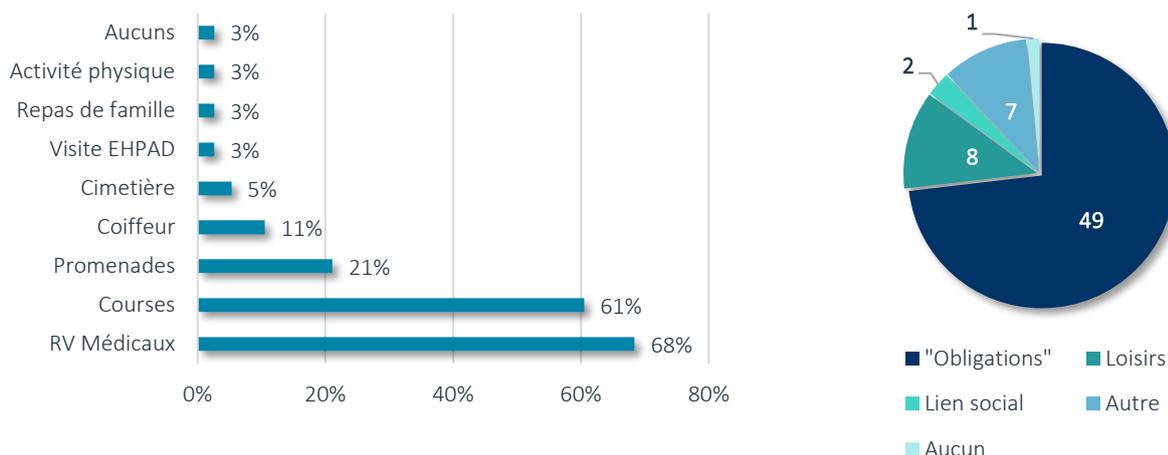


Les besoins en matière de transports des Gannatois âgés sont importants, notamment concernant les déplacements motorisés. En effet, ils sont 12,5 % à déclarer avoir quotidiennement besoin de réaliser un trajet en voiture, un habitant âgé sur deux utilise la voiture au moins une fois par semaine et plus de 67 % au moins une fois par mois.

- **Les principaux motifs de déplacements restent les déplacements « indispensables »**

Les principaux motifs de déplacements des habitants âgés de Gannat sont liés aux impératifs de la vie quotidienne, avec comme premières raisons de déplacement les rendez vous médicaux (68 %) et les courses (60%). Les occasions de déplacement liées aux loisirs sont moins fréquentes, les promenades sont citées en premier (21.1 %), suivies des rendez vous chez le coiffeur (11 %) et de l'activité physique (citée par une personne uniquement). Quant à elles, les occasions de sociabilité sont peu évoquées comme motifs de déplacement (6 %).

Motifs de déplacement des Gannatois âgés

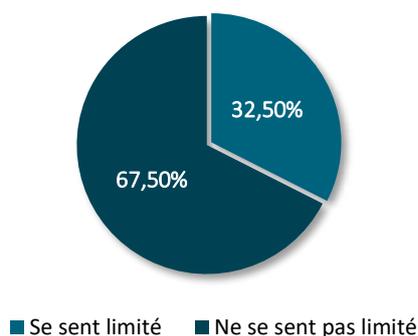


Les freins à la mobilité ressentis par les Gannatois âgé

- **Un sentiment de limitation dans les déplacements pour de nombreux habitants**

Un habitant âgé sur trois se sent limité dans ses déplacements à Gannat et 47 % d'entre eux considèrent que ce sentiment de limitation provient d'un manque de moyen à leur disposition.

Pourcentage de personnes âgées se sentant ou non limitées dans leurs déplacements



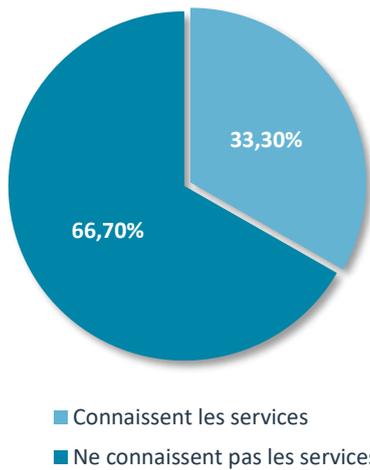
- **Une faible connaissance de l'offre de transport**

Deux habitants âgés sur trois rapportent ne pas avoir connaissance des services de transports mis en place par la commune ou la communauté de communes. Certains habitant expriment cette difficulté d'accès à

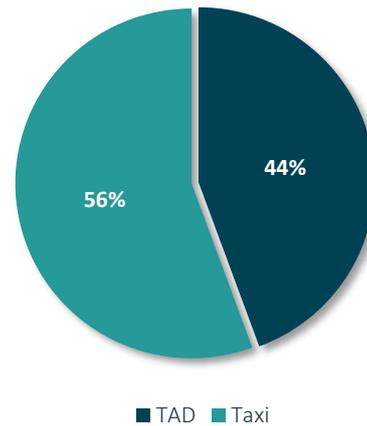
l'information : « *Souvent l'information ne remonte pas vers les usagers directement concernés* ». De plus, les habitants qui ne sont pas informés sont aussi les plus isolés.

Parmi les services présents sur la commune, le taxi est mentionné par 56 % des personnes et le Transport à la Demande par 44 %. Par ailleurs, parmi ceux qui ont connaissance des services mis en place, 62 % pensent que ces moyens ne sont pas suffisants.

Pourcentage de personne ayant ou non connaissance des services de transports mis en place



Services connus des habitants



Les attentes des Gannatois

- **Les habitants souhaiteraient avoir accès à davantage de solutions de mobilité**

Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête mobilité expriment le souhait d'avoir accès à davantage de moyens de transports.

Paroles d'habitants

« Avoir un véhicule disponible plusieurs fois par jour à des heures différentes »

« Des liaisons Vichy Moulins et garder le peu de liaison SNCF »

« Un moyen de transport, pour aller au club 3^e âge, si réouverture »

« Souvent l'information ne remonte pas vers les usagers directement concernés. »

ENJEUX AUTOUR DE LA MOBILITE DES SENIORS A GANNAT

Il existe sur la commune un problème de mobilité et une forte dépendance des habitants à l'utilisation de la voiture individuelle. La conduite devenant plus difficile avec l'avancée en âge, la mobilité des habitants âgés est particulièrement limitée.

- La commune est peu desservie en termes de transports en commun, il existe peu de lignes de bus, peu d'arrêts, les zones les plus périphériques de la commune en étant dépourvues.
- Globalement l'offre de transport est peu visible et lisible, notamment pour les personnes âgées. Par exemple, l'offre TAD semble adaptée au public âgé mais reste peu connue des usagers.
- Il n'existe pas de solutions pour une mobilité facilitée à l'extérieur du bassin de vie de Gannat. Ce qui peut par exemple être problématique pour l'accès à la médecine spécialisée hors du bassin de vie.
- L'offre de transport ne couvre pas les besoins de mobilité à l'intérieur de la commune ce qui peut favoriser notamment l'isolement des seniors et limiter l'accès aux activités de loisir et de bien-être. Or, comme l'a souligné la CTG au niveau de la communauté de commune, le problème de mobilité est particulièrement prononcé concernant l'accès des seniors aux activités régulières de loisirs.
- Le TAD semble être une solution de mobilité adaptée pour les seniors cependant certaines contraintes liées au service peuvent être relevées :
 - L'offre est limitée à un trajet par semaine
 - Le coût d'un trajet (4 euros) peut être conséquent pour les personnes les plus précaires (également les plus touchées par les problématiques de mobilité).
 - Les déplacements couverts excluent les trajets l'extérieur du bassin de vie ou bien à l'intérieure de la commune. Par ailleurs, la compréhension des zones desservies peut être complexe notamment pour les personnes âgées.
 - La Convention Territoriale Globale (CTG) a relevé que le TAD, bien que pertinent, est plutôt perçu par les seniors comme une mobilité de services/commerces non dédiées aux activités de loisirs.